PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DES HAUTEURS CTE MATAPEDIA

À une séance extraordinaire de la municipalité des Hauteurs tenue lundi le 21 août 2024, au lieu ordinaire des séances et à 19 heures sont présents/tes M. Mathieu Michaud, M. Steeve Michaud, M. Jason-Steeve Bernier, M. Sylvain Soucy, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M^{me} Gitane Michaud, Mairesse.

La directrice générale par intérim, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

M^{me} la mairesse ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro: 24-08-21-232

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Constatation et mention de la signification de l'avis de convocation;
- 3. Adoption de l'ordre du jour;
- 4. Congédiement de l'employé 32-0003;
- 5. Questions exclusives sur le point;
- 6. Clôture de la séance.

Adopté à l'unanimité.

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 32-0003

Résolution numéro: 24-08-21-233

CONSIDÉRANT que le dossier et les informations concernant une personne salariée sont confidentiels;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté que la personne salariée a contrevenu à son obligation de loyauté et qu'elle a commis des fautes graves;

CONSIDÉRANT que ces manquements ont eu pour effet de rompre irrémédiablement le lien de confiance nécessaire au maintien de son lien d'emploi;

CONSIDÉRANT que la personne salariée a été relevée de ses fonctions avec traitement par la directrice générale par intérim le 13 août 2024;

CONSIDÉRANT que la personne salariée a été avisée de l'intention de recommander au conseil municipal de procéder à son congédiement pour les motifs qui sont précisés dans la lettre qui lui a été transmise le 15 août 2024;

CONSIDÉRANT les informations présentées au conseil municipal relativement aux manquements commis par la personne salariée;

CONSIDÉRANT que la personne salariée a eu l'opportunité de faire des représentations avant qu'une décision soit prise par le conseil;

EN CÔNSÉQUENCE;

Après mûres délibérations;

Sur proposition de M. Jason-Steeve Bernier

Il est résolu

DE RATIFIER la suspension avec traitement de l'employé numéro #32-0003 à compter du 13 août 2024;

DE CONGÉDIER l'employé numéro #32-0003, pour les motifs énoncés dans la lettre du 15 août 2024, soit en raison de son inconduite grave et de son manque de loyauté à l'égard de son employeur, et que ce congédiement soit effectif en date du 21 août 2024;

DE MANDATER la directrice générale par intérim aux fins d'assurer le suivi de la présente.

Adoptée à majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 24-08-21-234	
À 19 h 15, sur proposition de M. Donald Lavoie la séance est levée.	
Mme Gitane Michaud, mairesse	Mme Pascale Fortier DGI